






- A Dénomination
  - B Code NATURA 2000 (EUR 27)
  - C Nom latin de l'espèce
  - D Codes des habitats élémentaires selon les cahiers d'habitats (DH) et codes Corine Biotope (CB)
  - E Statuts de protection (Voir encart sur la protection des espèces pour la signification des codes page précédente)
  - F Espèce bénéficiant d'un Plan National d'Action (PNA), d'une Stratégie Nationale (ST)
  - G Description de l'habitat ou de l'espèce
  - H Photographie
  - I Priorité de prise en compte dans le cadre du projet BIOFOR compte tenu de l'enjeu sur les Pyrénées
  - K Espèces principales de l'habitat
  - L Alliance phytosociologique
  - M Principaux habitats associés pouvant être rencontrés à côté ou en mosaïque avec l'habitat forestier (entre parenthèses, codes «Directive Habitat» concernés)
  - N Principales espèces d'intérêt communautaire pouvant être rencontrées dans l'habitat
  - O Principaux habitats fréquentés par l'espèce (entre parenthèses, codes «Directive Habitat» concernés)
  - P Cycle de vie de l'espèce et périodes de sensibilité
  - Q Affinités géographiques et altitudinales dans les Pyrénées
  - R Carte de présence de l'habitat ou de l'espèce (source INPN, retravaillé) dans les sites Natura 2000 considérés.
  - S Recommandations de gestion et d'interventions forestières. Par intervention est entendu tous types de travaux sylvicoles sur les peuplements mais également les travaux annexes liés aux infrastructures nécessaires à cette gestion (par exemple, la création ou l'entretien de la desserte...)
  - V Exemples d'opérations ou de pratiques mises en œuvre
- Les recommandations de gestion ont été hiérarchisées selon une approche double.
- T D'un point de vue écologique, les recommandations ont été hiérarchisées suivant une échelle graduée en marge gauche ; du plus au moins important sans pour autant pouvoir attribuer une valeur écologique précise à chacune d'entre elles.
  - U D'un point de vue économique, une estimation du surcoût de gestion (ou perte de production) a été attribuée à chaque recommandation, à partir de retours d'expériences ou à dire d'expert :
- 0 : pas de surcoût
  -  1 : dizaines d'euros à l'hectare
  -  2 : centaines d'euros à l'hectare
  -  3 : milliers d'euros à l'hectare
  -  1 à 2 : variable
  -  1 à 3 : variable
- Ⓜ Réglementaire : se référer à la législation

# HETRAIES CALCICOLES À CÉPHALANTHÈRES A

**M**

Principaux habitats associés

Pelouses et landes calcaires (dont B210, B130)  
Éboulis et falaises calcaires (dont B120, B210)  
Forêts de ravins dont liliacs sèches (9160)

**N**

Principales espèces d'intérêt communautaire

Sabot de Vénus Rosalie des Alpes  
Pics Chiroptères

**K**

Espèces principales

Hêtre	Canche flexueuse	Sorbillier des oiseaux	Sapin pectiné
Prenanthe pourpre	Myrtille	Houx	Polypode drupacé
Luzule des bois	If	Oxalide petite oselle	Gaillet à feuilles rondes

**V**

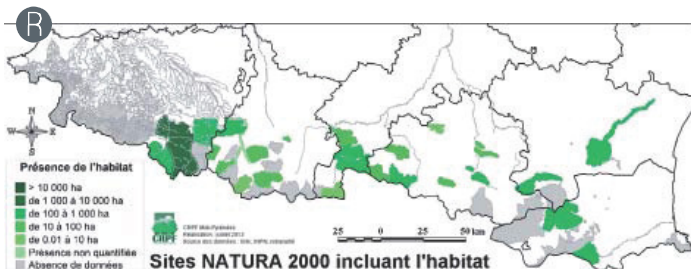
Exemple d'opérations en cours

En forêt communale de Baux et en forêt domaniale de la Vallée du Ger (31), majorité des surfaces hors sylviculture (classement en «Série écologique d'intérêt particulier» ou en repos définitif).

**Q**

RÉPARTITION

L'habitat existe sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne, depuis l'étage collinéen jusqu'au montagnard, mais généralement sur de faibles étendues.



80

**L**

Alliance :

*Cephalanthero rubri - Fagion sylvaticae*

**B** 9150

**D** DH : 9160 - B et B  
CB : 41.16 (41.175)

**G**

DESCRIPTION

Forêt de stations sèches développée sur sols calcaires, souvent superficiels, et fréquemment installée sur pentes marquées.

La strate arborescente est dominée par le hêtre, accompagné par le chêne sessile et/ou pubescent à l'étage collinéen, par le sapin à l'étage montagnard, et par diverses espèces planifères\*. Les strates arbustive et herbacée sont généralement bien développées et diversifiées en espèces calcicoles, sauf dans les couverts denses de bois. Sont notamment présentes plusieurs espèces d'orchidées.



CVF - DF

**S**

RECOMMANDATIONS DE GESTION

**T**

Ne pas transformer le peuplement du fait de sa rareté et de sa faible productivité en conservant les essences du cortège floristique de l'habitat, sans en introduire de nouvelles.

Maintenir les essences secondaires : érables, hêtres, merisier, sorbiers...

Favoriser le renouvellement par régénération naturelle favorable à la diversité des espèces et des structures.

Étant donné la faible productivité et la faible qualité des bois de cet habitat patrimonial et fragile, limiter les interventions sylvicoles.

En cas d'exploitation, préférer le traitement en futaie irrégulière pied-à-pied ou par bouquet afin de garder une ambiance forestière constante et ainsi éviter l'augmentation de la sécheresse du milieu et la prolifération du bus qui peut gêner la régénération de l'habitat.

Maintenir des clairières et des ourlets préforestiers\* afin de conserver la diversité des strates arbustives et herbacées.

POUR ALLER PLUS LOIN

Laisser ces peuplements peu productifs en libre évolution.

**U**



81

# MILAN ROYAL A

*Milvus milvus* C

**V**

Exemple d'opérations en cours

En forêts publiques, contribution aux prospections d'aires par le réseau oivifone de l'ONF et/ou les agents locaux.

**P**

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Recharges d'aires												
Parades nuptiales												
Accouplements												
Ponte												
Couraison												
Écluse												
Élevage des jeunes												
Envoi des jeunes												

**Q**

RÉPARTITION

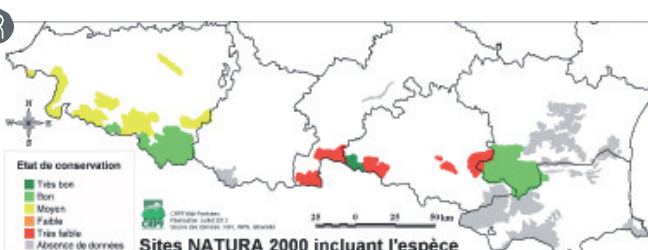
L'espèce est bien présente sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne, sauf à l'extrémité orientale, essentiellement dans les piémonts et jusqu'à 1500 m d'altitude.

**O**

Principaux habitats (dont communautaires)

Pelouses  
Landes  
Hêtraies (9120, 9150)  
Forêts à chêne vert (9340)

**R**



144

PRIORITÉ 1 i

F PNA

**B** DO : A074

**E** Statut : N1, DO1, Be2, Bo2, W

**G**

BIOLOGIE ET ÉCOLOGIE

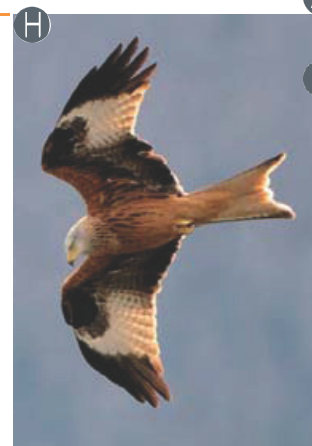
Le milan royal affectionne particulièrement les zones agricoles ouvertes associant élevage et polyculture tels les piémonts vallonnés des massifs montagneux où, très opportuniste, il recherche mammifères, poissons, oiseaux, invertébrés...

Il évite en revanche les paysages très boisés bien qu'il installe son aire en forêt, à la fourche d'un grand arbre. La femelle y pond 2 à 3 œufs.

Grégaire, l'espèce peut être observée en grand nombre sur le même territoire.

Migrateur partiel en Europe, la population pyrénéenne est majoritairement sédentaire toute l'année.

À noter que les populations de cette espèce diminuent fortement depuis 20 ans en France sauf dans les Pyrénées, territoire qui porte par conséquent une forte responsabilité pour sa préservation.



CVF - MRG

**S**

RECOMMANDATIONS DE GESTION

**T**

Pour limiter les échecs de reproduction, éviter entre le 1 mars et le 31 juillet, les interventions sur les peuplements ou la desserte à proximité des sites de nidification avérée : zone de quête jusqu'à 100 m de rayon à ajuster en fonction du contexte local (topographie, peuplement...), en accord avec le propriétaire ou le gestionnaire.

Autour des sites de nidification, veiller à maintenir un toit de bois adultes avec des interventions minimales, le milan royal y étant fidèle chaque année.

\* se reporter aux recommandations de la fiche générale «Rapaces»

**U**



145